Image not found or type unknown

Litige avec Hotel-Restaurant

Par **Fatalityx**, le **16/02/2015** à **13:51**

Bonjour,

Je voulais savoir si une démarche juridique était envisageable et si oui laquelle ? Que puis-je obtenir?

Mon problème:

Le 02/02/2015 j'ai réservé un hôtel restaurant (pack) pour la saint valentin le 14/02/2015.

J'ai envoyé un acompte de 80€ par chèque le lendemain le 03/02/2015(par courrier).

Le 9/02/2015 j'ai reçu une reconfirmation de séjour par mail.
Ils m'ont appelé également ce même jours et laisser un message vocale que je n'ai pas écouté.(pas fait attention).

Le 14 février, je me déplace jusqu'à leur hôtel et la réceptionniste me dit qu'elle n'a pas reçu mon acompte par courrier et qu'après un appelle et un message vocale elle à supprimé mon séjours et donc ma réservation.

Or après acharnement elle me propose un autre service qui ne me convient pas du tout (lit séparé, or pack saint valentin...).

Je continue a dire que c'est anormal étant donnée que j'ai une confirmation par mail(toujours en ma possesion) et que j'ai tout de même bien envoyé l'acompte.

Elle se décide de chercher et tombe sur mon acompte[smile36]. Elle me le retransmet avec un désolé et voila soirée annulé.(le chèque d'acompte est encore en ma possession mais déchiré par ma compagne sous l'énervement)

Superbe saint valentin [smile16]

Que faire ?

Merci.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés